



FICHE 11

ENCADREMENT

REPÈRES REVENDICATIFS

Pour la CGT, la spécificité des cadres repose sur trois critères : le niveau de qualification, la responsabilité et l'autonomie dans le contenu et l'organisation du travail. Les cadres aspirent à exercer pleinement leurs responsabilités professionnelles, pouvoir être professionnellement engagés et socialement responsables.

C'est pourquoi, en s'appuyant sur ses organisations spécifiques, la CGT revendique de leur permettre, à partir de leurs problématiques propres, de construire les convergences avec l'ensemble des agents de la DGFIP.